

vivants. Je ne vois vraiment pas ce que le gouvernement cherche à cacher ou à camoufler. Je le répète, il ne faut rien cacher au public. Il nous faut aussi son concours sans réserve pour faire adopter cette loi indispensable.

• (5.10 p.m.)

[Français]

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il semble bien que l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) et le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont accaparé une bonne partie du temps de la Chambre aujourd'hui. Je m'en excuse, mais j'imagine que c'est pour le plus grand bien de la nation.

Monsieur l'Orateur, la motion relative à la production des conclusions du rapport de l'équipe d'enquêteurs qui, plus tôt cette année, sous la direction du D^r H. C. Rowsell, a visité les laboratoires de recherche des universités du pays et a fait une évaluation des conditions dans lesquelles on utilise les animaux pour les expériences, a été rejetée. Au fait, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), au cours de la dernière session, a présenté une requête pour que l'honorable député retire sa motion.

La raison pour laquelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne peut présenter les mémoires réclamés par l'honorable député est que l'enquête du D^r Rowsell a été faite pour le compte du Conseil canadien de soins aux animaux, organisme établi en comité permanent de l'Association des universités et collèges du Canada. Cette association est un organisme entièrement indépendant et, en aucun cas, un organisme de la Couronne. De plus, le rapport préparé par le D^r Rowsell est de nature confidentielle, et en dévoiler le contenu serait trahir la confiance du Conseil et nuire à ses relations avec les établissements de recherche.

Je voudrais aussi rappeler à la Chambre le récent débat sur le bill présenté par l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch). Le gouvernement n'ignore pas ses obligations de garantir que les animaux de laboratoire soient traités, logés et soignés convenablement.

Je voudrais, à ce stade, appeler l'attention de la Chambre sur une récente loi adoptée par la législature provinciale de l'Ontario et qui traite des soins à apporter aux animaux utilisés aux fins de la recherche. Cette loi élimine le vendeur d'animaux de laboratoire, qui a été le grand responsable des abus dans ce domaine. Je voudrais ajouter qu'à quelques exceptions près, toutes les sociétés protectrices des animaux d'Ontario ont approuvé les garanties imposées par la loi de l'Ontario qui supprimeront la plupart des traitements inhumains infligés aux animaux dans le passé.

Nous pouvons espérer, monsieur l'Orateur, que cette loi servira d'exemple pour les autres provinces. En Ontario, les éleveurs d'animaux de laboratoire et les établissements de recherche devront se munir d'une licence, et leurs établissements feront l'objet d'inspections. S'ils ne se conforment pas aux règlements, leur licence pourrait être révoquée. De même, l'expérimentation, l'élevage et la distribution feront l'objet d'un contrôle législatif. La loi exige que dans toutes les expériences susceptibles d'entraîner de la douleur, des anesthésiques soient utili-

sés et que des analgésiques soient administrés au cours de la période de soins post-opératoires. La loi exige également l'établissement de comités qui auront pour tâche de veiller à ce que l'on dispense les soins nécessaires aux animaux dans tous les établissements de recherche, comme l'a recommandé le Conseil canadien de soins aux animaux. Ces comités sont responsables de la coordination de toutes les activités relatives aux établissements d'animaux de recherche, y compris les normes de soins, la formation du personnel et les mesures prises pour épargner la souffrance aux animaux. Les projets de recherche sur les animaux devront être surveillés par ce comité, pour que celui-ci assure qu'on satisfasse strictement aux exigences de la loi.

Examinons brièvement maintenant les activités du Conseil canadien de soin aux animaux. Le Conseil sert, à l'échelon national, d'organisme consultatif extérieur pour assurer l'uniformité d'application des principes directeurs relatifs au soin et à l'utilisation des animaux de laboratoire. Après son établissement, en 1968, une de ses premières activités fut de publier le manuel *Care of Experimental Animals, A guide for Canada*. Le D^r Rowsell, ancien directeur administratif du Conseil, fit une première évaluation de 39 universités, 24 divisions du gouvernement fédéral ou stations de recherche et 17 laboratoires pharmaceutiques en vue de la préparation de ce manuel. Le guide a servi de base à l'évaluation des installations et des techniques des établissements de recherche et d'enseignement du Canada.

L'évaluation des soins aux animaux dans ces établissements a été faite par des groupes professionnels expérimentés dans les divers aspects de la recherche, de la production d'animaux domestiques, de la médecine animale de laboratoire, parmi lesquels on trouvait des membres du comité consultatif technique de la Fédération canadienne des sociétés protectrices des animaux. Les membres de ces groupes travaillaient à titre bénévole.

Le Conseil se préoccupe également de déterminer le besoin en personnel technique et professionnel spécialisé dans la science des animaux de laboratoire et se propose de faire des recommandations à cet effet, si nécessaire.

Monsieur l'Orateur, les services des bureaux du Conseil canadien de soin aux animaux sont accessibles aux organismes gouvernementaux, aux établissements et aux personnes directement concernés par le soin et l'utilisation des animaux de laboratoire. Les demandes de conseils, accrues à cause de notre liaison étroite avec les autres organismes nationaux et internationaux qui s'occupent des sciences animales et des soins aux animaux, ont augmenté constamment.

Les progrès faits à ce jour par le Conseil canadien de soin aux animaux, grâce au système bénévole des mesures de contrôle, sont satisfaisants. Non seulement le système apporte des améliorations à la recherche et à l'enseignement, mais il garantit également que l'inquiétude et l'intérêt publics pour le bien-être et l'utilisation éthique des animaux de laboratoire sont considérés d'une manière efficace et responsable par la communauté scientifique.

Monsieur l'Orateur, le fait que l'inquiétude des gens, en ce qui concerne les soins accordés aux animaux de laboratoire, se soit accrue au cours des dernières années est parfaitement louable. Cependant, pour comprendre correctement cet intérêt accru, on doit reconnaître l'exis-